

Les jeunes entre l'école et l'entrée dans la vie active

La reconnaissance de l'aide parentale

Georges Hatchuel, Anne-Delphine Kowalski

Avec l'allongement des études, les difficultés économiques et l'atténuation des « conflits entre générations », le départ des enfants du foyer se fait plus tardivement qu'il y a quelques années. Cette tendance crée de nouveaux types de relations entre les parents et leurs grands enfants, les familles étant davantage sollicitées. Elles doivent apporter un soutien non seulement financier, mais aussi psychologique, affectif et matériel.

A la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), le CRÉDOC a réalisé une étude sur la façon dont les Français perçoivent l'attitude que les parents doivent adopter envers leurs grands enfants (ceux âgés de plus de 16 ans). Elle analyse également leur opinion sur le rôle respectif de l'État et de la famille envers les jeunes à la recherche d'un emploi.

Cette étude montre qu'il existe un large consensus sur la nécessité d'une forte solidarité des parents envers leurs enfants. Ce soutien familial ne répond pas à une contrainte à laquelle se soumettraient bon gré mal gré les parents, mais au contraire à un désir profond, partagé par une forte majorité de la population. D'autre part, les Français attendent que ce rôle accru des parents dans l'aide et l'entretien des jeunes sans emploi soit reconnu, et donc soutenu, par la collectivité.

L'aide parentale, même au-delà d'un certain âge, même si l'enfant a quitté le foyer

Pour l'opinion publique, les parents doivent faire preuve d'une forte solidarité envers leurs grands enfants (ceux âgés de plus de 16 ans). Les Français attribuent en effet un rôle très important à la famille quand il s'agit d'aider, tant financièrement que matériellement ou psychologiquement, les enfants arrivés à l'aube de leur vie d'adulte. D'ailleurs, les faibles écarts entre les opinions des chargés de famille et celles des personnes sans enfants montrent l'étendue de l'accord des Français sur la solidarité nécessaire entre les parents et leurs enfants.

Ainsi, plus des deux tiers des Français (68 % exactement) repoussent l'idée que, au-delà d'un certain âge, il ne faut plus aider son enfant sous peine de le déresponsabiliser. Ce sentiment est plus marqué chez certains de nos concitoyens, notamment dans les milieux modestes (le taux s'élève à 74 % chez les ouvriers) et chez les familles nombreuses (70 % chez les personnes ayant trois enfants à charge). A l'inverse, il semblerait que certains jeunes adultes en âge de prendre leurs responsabilités sans le soutien parental soient un peu plus « rigoristes » en la matière : 37 % des célibataires de moins de 25 ans pensent que, au-delà d'un certain âge, il ne faut plus aider son enfant. Il reste qu'une majorité d'entre eux repoussent cette idée.

Mais pour les Français, l'aide parentale

Une forte solidarité parentale

en %

		Ensemble des Français		Dont	
				a des enfants	n'a pas d'enfants
Au-delà d'un certain âge, il ne faut plus aider son enfant sous peine de le déresponsabiliser	D'accord	32	30	34	
	Pas d'accord	68	70	66	
		100	100	100	
Un jeune qui quitte le foyer de ses parents doit se débrouiller sans eux	D'accord	40	34	44	
	Pas d'accord	60	66	56	
		100	100	100	
Un parent doit faire jouer ses relations pour aider son enfant à trouver un travail ou un stage	D'accord	86	84	87	
	Pas d'accord	14	16	13	
		100	100	100	
Les parents doivent accepter chez eux le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer	D'accord	56	54	57	
	Pas d'accord	44	46	43	
		100	100	100	

Source : CRÉDOC, enquête « Conditions de vie et aspirations des Français », 1994

ne doit pas seulement se poursuivre au-delà d'un certain âge, elle doit même continuer si l'enfant quitte le domicile familial : 60 % de la population ne croient pas qu'un jeune quittant le foyer de ses parents doive se débrouiller seul. Le contexte économique difficile de ces dernières années, de même que le resserrement des relations entre parents et enfants du fait des départs plus tardifs du domicile familial, figurent certainement aux premiers rangs des raisons expliquant cet attachement des Français au soutien parental. Celui-ci est encore plus fort chez les familles nombreuses (c'est l'opinion de 70 % des individus ayant trois enfants ou plus à charge), chez les jeunes, notamment ceux âgés

ables à l'utilisation des relations des parents pour aider un enfant à décrocher un travail ou un stage. Plus de la moitié de nos concitoyens (55 %) sont même « tout à fait d'accord » avec cette idée. Cela n'est guère surprenant quand on connaît la situation actuelle du marché de l'emploi : 78 % des Français se déclarent inquiets, pour eux-mêmes ou pour des proches, du risque de chômage. Ils estiment par conséquent que les parents doivent faire le maximum pour éviter à leurs enfants de connaître cette situation. Certains groupes de population sont encore plus convaincus de cette idée : il s'agit des individus les plus âgés et les moins diplômés, mais également des personnes appartenant aux milieux

passé, le plus souvent, avant celle de responsabilisation de l'enfant.

Les jeunes ne sont pas pour autant dispensés d'assumer leurs responsabilités

Mais, si les Français reconnaissent que les parents doivent aider leurs enfants tant qu'ils en ont besoin, ils jugent également nécessaire que s'instaure une relation réciproque d'entraide lorsqu'un jeune qui a un travail vit encore au domicile parental. Ainsi paraît-il naturel aux trois quarts de nos concitoyens que ces jeunes contribuent financièrement à la vie familiale, notamment par une participation au loyer ou aux frais d'alimentation, et pour 90 % d'entre eux, qu'ils prennent en charge une partie des tâches ménagères : pas question que le foyer parental fasse office d'« hôtel/restaurant » gratuit.

Les participations financières des jeunes actifs vivant chez leurs parents sont plus souvent souhaitées par les personnes les plus âgées et par celles ayant un niveau de vie moins élevé que la moyenne ; à l'inverse, la participation aux tâches ménagères est davantage perçue comme un devoir, une « règle de vie » indispensable, par les personnes les plus aisées et les cadres.

Ainsi, les relations parents/grands enfants semblent fonctionner sur le principe de l'échange dès lors que le jeune est actif.

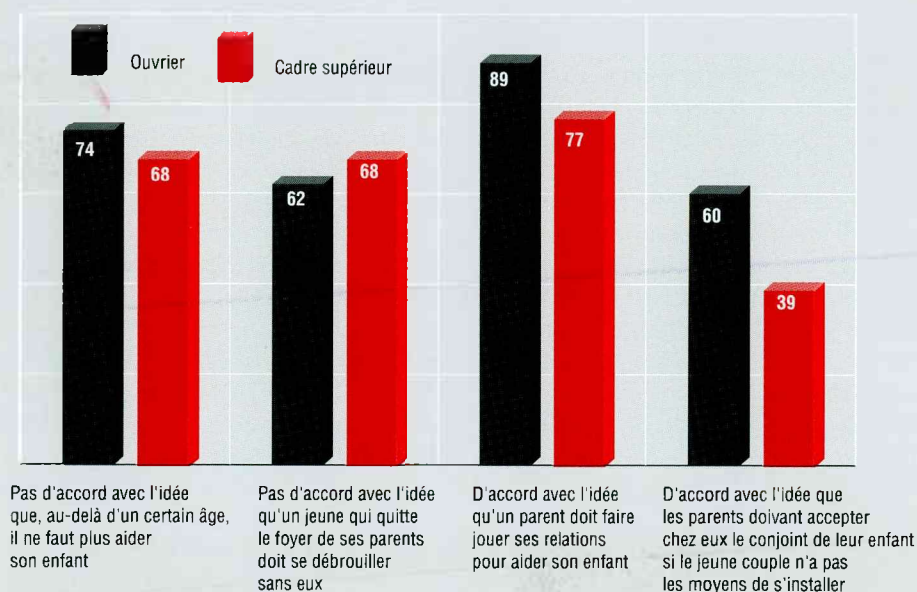
Accepter le jeune couple sous son toit

Cette solidarité de fait entre les générations se manifeste dans un autre type d'attitude : 56 % des Français trouvent normal que les parents acceptent sous leur toit le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer.

Cette acceptation de cohabitation est d'autant plus notable qu'en réalité, seulement 38 % de nos concitoyens approuvent la vie en couple des jeunes ne disposant pas de ressources régulières ; 37 % la rejettent et 25 % expriment leur indifférence à ce sujet. Accepter ou non la cohabitation des jeunes s'appuie sur des courants de pensée différents : ceux

Attitudes comparées des cadres supérieurs et des ouvriers

en %



Source : CRÉDOC, enquête « Conditions de vie et aspirations des Français », 1994

de 25 à 39 ans (67 %), et chez les plus diplômés de nos concitoyens (65 % des diplômés du Bac ou du supérieur).

Faire jouer ses relations pour trouver un « job » à son enfant

L'aide financière et matérielle n'est toutefois pas suffisante. La plupart des Français (86 %) sont également favo-

modestes (ouvriers, faibles revenus). Par contre, les étudiants sont un peu moins favorables à cette aide relationnelle.

Au total, la solidarité parentale s'avère légèrement plus forte dans les milieux populaires et modestes (ouvriers, non-diplômés) que dans les catégories favorisées (cadres, diplômés). Mais les différences sur ce point dépendent beaucoup de l'idée que chacun se fait de la responsabilisation nécessaire du jeune. En tout état de cause, pour nos concitoyens, la notion de solidarité

qui y sont favorables sont plus souvent des « libéraux », des personnes que l'on peut qualifier de « modernistes » ; ceux qui y sont défavorables se montrent plutôt attachés aux valeurs traditionnelles, et sont souvent les personnes les plus âgées. Cependant, même dans le groupe défavorable à la cohabitation des jeunes, la moitié se déclare prête à accepter l'idée que les parents accueillent chez eux le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer. Faut-il rappeler qu'il y a quelques décennies, l'accueil d'un jeune couple au domicile familial était chose relativement courante ?

Autrement dit, les Français acceptent plus facilement l'idée d'accueillir sous leur toit le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer que celle de voir les deux jeunes sans ressources choisir de « vivre ensemble », ailleurs. Une exception notable : les cadres supérieurs optent plus pour l'autonomie du jeune couple.

L'attente d'une aide de la collectivité...

Si la société « adulte » se déclare prête à aider et à soutenir les jeunes, notamment quand ils ne sont pas encore actifs, ce n'est pas pour autant qu'elle n'attend pas aussi une aide de la collectivité.

ses besoins : certes, 46 % des Français confient ce rôle d'abord à la solidarité familiale, mais une majorité (54 %) attend sur ce point un effort prioritaire de la collectivité, le recours à la solidarité nationale. Autrement dit, l'adhésion de principe à l'aide parentale envers les jeunes adultes est une volonté forte chez les Français. Mais, pour eux, celle-ci doit aller de pair avec une aide significative de l'État quand il y a recherche d'emploi.

Cette demande de solidarité nationale est d'ailleurs encore plus aiguë chez les jeunes eux-mêmes (66 % des moins de 25 ans la formulent), mais aussi dans les milieux modestes (près de 60 % des employés et des ouvriers sont dans ce cas). Par contre, sont plus souvent partisans de la solidarité familiale : les travailleurs indépendants et les personnes de 60 ans et plus.

En tout état de cause, pour les quatre cinquièmes des Français, l'aide de l'État doit être en priorité fournie directement aux jeunes concernés plutôt qu'à leurs parents.

... envers les enfants chômeurs comme les étudiants

Mais ce soutien de la collectivité, les Français l'attendent aussi bien pour les enfants chômeurs que pour les étudiants : 81 % de la population considé-

Inciter ses enfants à acquérir rapidement une expérience professionnelle

Quel conseil donner à son enfant dans la conjoncture économique actuelle ? Faire des études longues ou acquérir rapidement une expérience professionnelle ?

Les Français sont, à 62 %, enclins aujourd'hui à penser que l'acquisition rapide d'une expérience professionnelle est préférable à la poursuite d'études longues.

Certes, l'incitation aux études longues est davantage préconisée par des groupes de population bien spécifiques : les jeunes (45 % des moins de 40 ans), les personnes ayant elles-mêmes des enfants à charge, les diplômés (44 % des diplômés du supérieur, contre 32 % des non-diplômés) et les cadres (45 %). Mais même dans ces groupes, une majorité (55 % environ) estime que les parents doivent inciter à acquérir une expérience professionnelle le plus tôt possible.

Dans la situation actuelle du marché du travail, pensez-vous que, d'une façon générale, les parents doivent inciter leurs enfants...	
Ensemble des Français (en %)	
A faire des études le plus longues possible	37
A acquérir une expérience professionnelle le plus tôt possible	62
Ne sait pas	1
	100

Source : CRÉDOC, enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », 1994

Comme si, face à la situation actuelle de l'emploi, les diplômés étaient en quelque sorte moins sûrs aujourd'hui de la nécessité pour leurs enfants de suivre de longues études.

Toujours est-il que le fait de conseiller aux jeunes d'entrer rapidement dans le monde du travail – solution davantage souhaitée par les personnes les plus âgées (74 % des plus de 60 ans) et les travailleurs indépendants (73 %) – apparaît aussi pour certains comme un moyen pour les parents de limiter leur aide envers leurs enfants en les engageant à se confronter le plus tôt possible au marché du travail. Par exemple, 72 % des personnes tout à fait d'accord avec l'idée qu'« un jeune qui quitte ses parents doit se débrouiller sans eux » sont partisans de l'incitation à acquérir une expérience le plus tôt possible.

Lorsqu'un jeune est à la recherche d'un emploi, qu'est-ce qui doit avant tout lui permettre de subvenir à ses besoins ?

en %

	Ensemble des Français	Dont	
		moins de 25 ans	60 ans ou plus
L'aide de la famille (parents, grands-parents)	46	33	52
La solidarité nationale (allocations familiales, de chômage, de logement)	54	66	47
Total (ne sait pas inclus)	100	100	100

Source : CRÉDOC, enquête « Conditions de vie et aspirations des Français », 1994

Signe de cette confrontation entre ces deux attentes, les Français se partagent en deux groupes relativement équilibrés quand il s'agit de savoir si c'est l'aide de la famille ou celle de la collectivité qui doit avant tout permettre au jeune « à la recherche d'un emploi » de subvenir à

rent en effet que les prestations familiales sont insuffisantes pour les familles ayant des enfants dans l'une de ces deux situations. D'ailleurs, contrairement aux opinions d'il y a quelques années qui privilégiaient plutôt les enfants poursuivant leurs études, nos concitoyens esti-

ment maintenant que l'âge limite de versement des allocations familiales devrait être en moyenne le même pour les enfants étudiants et pour ceux qui sont au chômage : dans les deux cas, ils attendent un allongement de la durée de versement jusqu'à près de 22 ans (contre environ 20 ans il y a trois ans). Ceci rejoint d'ailleurs les propositions de la « loi Famille » de 1994.

Enfin, cette attente des Français concerne tous les grands enfants, quel que soit leur lieu d'habitation. Selon nos concitoyens, le versement des allocations familiales doit en effet moins tenir compte du lieu de logement de l'enfant que de la charge effective supportée par ses parents : sept Français sur dix considèrent que les allocations familiales devraient continuer à être versées aux parents d'un enfant qui ne vit pas sous le même toit qu'eux, mais est encore à leur charge.

Ainsi, la population considère de plus en plus que les familles ont un rôle à jouer dans l'aide et l'entretien des jeunes sans emploi, qu'ils soient étudiants ou chômeurs. Mais elle estime aussi qu'en contrepartie, la collectivité doit également reconnaître ce rôle accru des parents. Cette reconnaissance passe, pour les Français, par le désir de voir la société – à travers, notamment les prestations familiales, mais pas seulement ces allocations – davantage soutenir les foyers ayant des grands enfants à charge. Il y a

là, dans la population, l'expression d'une forte demande de prise en charge collective des jeunes que l'on dira « en situation intermédiaire », c'est-à-dire de ceux, de plus en plus nombreux, qui se trouvent aujourd'hui entre scolarité obligatoire et vie active. ■

Pour en savoir plus

- Les résultats présentés ici sont extraits d'un rapport effectué pour le compte de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), intitulé : « Prestations familiales, modes de garde et relations parents/grands enfants », par C. Duflos, A. Dufour, A.-D. Kowalski, sous la direction de G. Hatchuel. (Collection des rapports du CRÉDOC, n°156, décembre 1994.)

- Les données utilisées sont issues du système d'enquêtes du CRÉDOC sur « les Conditions de Vie et les Aspirations des Français » (2 000 personnes interrogées en juin, 2 000 autres en décembre-janvier de chaque année).

CRÉDOC Formation

**Le CRÉDOC organise
un séminaire de formation
à « La pratique
des études économiques
sectorielles »
les 8 et 9 juin 1995**

à Paris

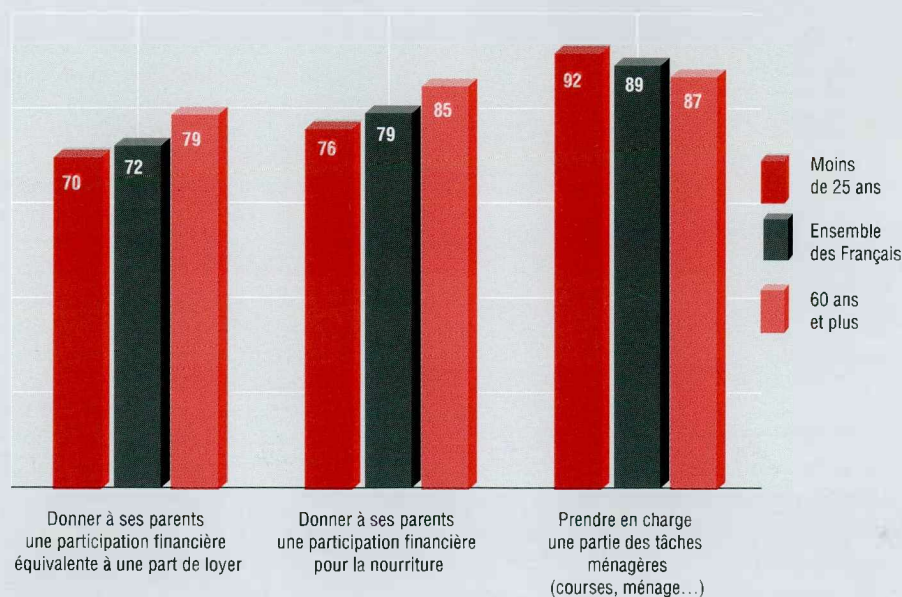
**Renseignements et tarifs
au : (1) 40.77.85.13.**

3615-3616 CRÉDOC

(1,27 F la min)

**Les principaux chiffres des enquêtes
du CRÉDOC sur les opinions,
les modes de vie et la consommation
des Français.**

% de ceux qui estiment qu'un jeune actif vivant au domicile de ses parents doit en contrepartie...



Source : CRÉDOC, enquête « Conditions de vie et aspirations des Français », 1994

CRÉDOC

Consommation et Modes de Vie

Publication du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC)

Directeur de la publication : Robert Rochefort

Rédacteur en chef : Yvon Rendu

Relations publiques : Brigitte Ezvan

142, rue du Chevaleret, 75013 Paris
Tél. : (1) 40 77 85 01

Diffusion par abonnement uniquement
180 francs par an
Environ 10 numéros

Commission paritaire n° 2193
AD/PC/DC

Réalisation La Souris : 45 21 09 61